

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SPELUNCA-LIAMONE**

Nombre de conseillers	
- en exercice	50
- présents	20
- pouvoirs	7
- abstentions	0
- votants	27
- pour	27
- contre	0
-	

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT RELATIVE AU SOUTIEN, ET A L'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE PROPOSE AUX COMMUNES DU TERRITOIRE DANS LE CONTEXTE DES CANDIDATURES AU PLAN AVENIR MONTAGNE VOLET INGENIERIE DE L'AGENCE NATIONALE DE COHESION DES TERRITOIRES**

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre.

Le conseil communautaire de la communauté de communes Spelunca-Liamone étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur COLONNA François,

**Etaient présents :****AMBIGNA** : MARCHI Jean-Michel**ARBORI** : L'HOSPICE Stéphane**ARRO** : ANGELINI Christian**CALCATOGGIO** : CHIAPPINI Charles**CASAGLIONE** : ROSSINI Valérie**COGGIA** : COGGIA Jean Dominique**CRISTINACCE** : VERSINI Antoine**MARIGNANA** : CECCALDI Mathieu**MURZO** : PAOLI François**OTA** : DE PIANELLI Pierre-Paul, GAUDENS Xavier**PIANA** : CASTELLANI Pascaline**POGGIOLO** : PAOLI Jean-Silvius**RENNO** : LUCIANI Xavier**SALICE** : GIORDANI Jean-Pierre**VICO** : COLONNA François, FONDEVILLE Jean-Pierre, CIANELLI Louis, ZANNIER Mario, KALPAKIS Pierre**Avaient donné pouvoir :****CALCATOGGIO** : DONZELLA Daniel à CHIAPPINI Charles, CAMPINCHI Jean-Laurent à COLONNA François**COGGIA** : COGGIA François à COGGIA Jean-Dominique**OSANI** : ALFONSI François à CECCALDI Mathieu**PIANA** : ORSINI Ange-Marie à CASTELLANI Pascaline**SANT'ANDREA D'ORCINO** : LECA Réjane à ANGELINI Christian**SERRIERA** : LECA Barthélémy à VERSINI Antoine**Etaient absents :****AZZANA** : LECA Thierry**BALOGNA** : GRISONI Dominique**CANNELLE** : MATTEI Marie-Dominique**CASAGLIONE** : ALFONSI Ours-Pierre

**CARGESE** : GARIDACCI François, FRIMIGACCI Lucie, ALESSANDRI Jérôme, POGGI Dominique, PERON FRIMIGACCI Emmanuelle, ALESSANDRI Stéphanie, PAOLI Jean-Paul  
**COGGIA** : CERVIOTTI Jean-Louis  
**EVISA** : GIANNI Jean-Jacques  
**GUAGNO** : COLONNA Paul  
**LETIA** : CHIAPPINI Angèle  
**LOPIGNA** : NEBBIA Alain  
**ORTO** : RUTILY Nicolas  
**PARTINELLO** : CARDI Christian  
**PASTRICCIOLA** : LECA Stéphane  
**REZZA** : POMPONI Paul-François  
**ROSAZIA** : POLI Ange-Xavier  
**SARI D'ORCINO** : PINELLI Michel  
**SOCCIA** : BARTOLI Jean-François

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 portant diverses propositions de vigilance sanitaire, prévoyant que jusqu'au 30 juillet 2022 les organes délibérants des collectivités territoriales et établissements publics ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ;

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil communautaire. Madame CASTELLANI Pascaline, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Le Président expose :

Le Plan Avenir Montagne volet Ingénierie de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires vise à accompagner les territoires de montagne dans le déploiement d'une économie touristique respectant les grands objectifs du développement durable.

La communauté de Communes du Spelunca Liamone, signataire d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique depuis le 12 juillet 2021, se porte candidate à la seconde vague du plan Avenir Montagne Ingénierie.

Le territoire du Spelunca Liamone connaît un important développement touristique sur sa façade littorale, notamment du fait de l'attractivité de la réserve de Scandola, classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO depuis 1983. Ce développement touristique peine à rayonner vers les communes de l'intérieur et à se prolonger au-delà de la saison estivale.

6

Le Spelunca Liamone souhaite diversifier son offre touristique afin de lutter contre la sur-fréquentation de sites naturels d'exception et de valoriser les ressources de la montagne afin de tendre vers un tourisme raisonné et durable.

Or, le Spelunca Liamone, vaste, faiblement peuplé et morcelé, dispose de ressources d'ingénierie insuffisantes pour mener à bien ce projet d'envergure. Notre candidature au plan Avenir Montagne Ingénierie s'inscrit dans ce contexte et s'articule autour de deux axes cohérents avec les orientations de notre CRTE :

- 1. d'accompagner les projets touristiques des communes de montagne en proposant une ingénierie technique, financière et réglementaire ;*
- 2. de renforcer et d'animer le réseau des partenaires touristiques publics et privés en lien avec l'Office Intercommunal du Tourisme (OIT)*

Le Président sollicite l'autorisation de pouvoir apporter à toutes les communes prioritairement concernées par ce programme, le soutien du territoire Spelunca Liamone, à leur candidature sur le volet ingénierie du projet AVENIR MONTAGNE.

Le conseil communautaire :

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le président :

Après en avoir délibéré,

**Approuve** à l'unanimité la proposition de Monsieur le président,

**Autorise** son président à signer au nom de la communauté de communes toutes pièces en relation avec ce sujet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par Monsieur COLONNA François, président, compte tenu de sa transmission en préfecture.

*Nota* : Le président certifie que la convocation légale du conseil communautaire avait été faite le 3 décembre 2021.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Bastia à compter de sa notification. Pour les personnes morales de droit privé, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le président**

